

ACCOMPAGNEMENT VAE (SECTEUR MEDICO-SOCIAL)

Accompagnement VAE vers les certifications de niveaux 3   7 du secteur m dico-social

La validation des acquis de l'exp rience est un droit individuel inscrit dans le code du travail et dans le code de l' ducation, institu  par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 consolid e par la loi du 5 mars 2014 relative   la formation professionnelle.

La VAE permet   toute personne engag e dans la vie active de faire valoir son exp rience pour acqu rir tout ou partie d'une certification   finalit  professionnelle, dans la mesure o  elle peut justifier d'une exp rience, continue ou non en lien direct avec la certification demand e, sans aucun crit re d' ge, de statut (salari , artisan, b n vole, travailleur ind pendant, int rimaire, etc) et sans niveau de formation requis.

L'accompagnement consiste en une aide   la r daction du dossier de validation pour le titre vis . Le r le de l'accompagnateur est de guider le candidat, de le corriger dans sa r daction et de le pr parer   l'entretien avec le jury de certification.

Date d'actualisation du document : 31 juillet 2024

Modalit  p dagogique :

Formation   distance

Accessibilit  :

Vous  tes en situation de handicap ? Vous pouvez nous contacter pour pr ciser votre besoin : handicap@anfg.fr

Dur e:

16.00 heures - jours

D lais d'acc s :

3 semaines

Profils des stagiaires

- Toute personne ayant une exp rience en rapport direct avec la certification vis e

Pr requis

- Exp rience en rapport direct avec la certification vis e

Objectifs p dagogiques

- 1. Identification des exp riences en rapport avec la certification vis e.
- 2. R daction du dossier de validation.
- 3. Pr paration de l'oral

Contenu de l'accompagnement

- 1. Phase pr paratoire
 - L'ANFG accueille et informe gratuitement sur la proc dure VAE, aide   pr ciser la pertinence du projet du candidat par rapport aux attendus de la certification et l'aide dans la constitution d'un dossier de demande de recevabilit .
- 2. Phase d'accompagnement   la r daction du dossier de validation (Livret 2)
 - Si la recevabilit  est accord e, le candidat construit son parcours personnalis  avec l'ANFG et d bute un accompagnement d'une dur e de 16h en moyenne, divis  en 8 entretiens en visio sur l'espace apprenant personnel de la plateforme digitale.

Association Nationale de Formation en G erontologie

105 rue des Mourettes

26000 Valence

Email: info@anfg.fr

Tel: 04.82.85.49.58



- Le candidat d epose son dossier de validation aupr es du certificateur.
- 3 – Entretien avec le jury de certification et r esultat
 - Le candidat s'inscrit   l' preuve orale de certification aupr es du certificateur.
 - Le candidat s'entretient avec le jury de certification.
 - Le cas  ch ant, le candidat b en ficie d'un entretien post-jury pour rechercher des sessions de formation sur les blocs de comp tences non valid es.

Organisation de l'accompagnement

Equipe p dagogique

Accompagnateur(trice) VAE

Moyens p dagogiques et techniques

- Connexion   la plateforme digitale de l'ANFG (lien envoy  par mail : les participants doivent pr voir un acc s individuel pour transmettre les documents et acc der aux informations sur la plateforme)
- Analyse des comp tences
- Aide   la r daction
- Pr paration   l'oral

Dispositif de suivi de l'ex cution de l' valuation des r sultats

- Feuilles de pr sence.
- Relev  de connexion
- Dossier de validation complet
- R sultat du passage devant le jury de certification

Evaluation de la qualit  de l'accompagnement

Taux de satisfaction des stagiaires et taux d'obtention de la certification

Prix indicatif de l'accompagnement

2000.00   par personne

Contact

Association Nationale de Formation en G erontologie

Siret : 48212210800046

Num ro d'activit  : 84260342926

105 rue des Mourettes

26000 Valence

T l phone : 04.82.85.49.58

Email : info@anfg.fr